

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JANVIERE 2025 A 18H

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents : 11

Dont membres représentés : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Karine CAROLA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Chrystelle CARLOS (pouvoir donné à Françoise CAMPREDON), Yves ESCAPE (Pouvoir à Jeanine VIDAL), Carine DEVOYON (Pouvoir à Jean-Paul BILLES), Jean-Pascal GARDELLE (Pouvoir à Nicolas OLIVE), Xavier ROCA (Pouvoir à Christian FALZON).

Absents excusés : Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Evelyne SARRAZIN, Marc BILLES, Léocadie MENDEZ.

Secrétaire de séance : Blaise FONS.

Date de la convocation : 10/01/2025

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote																								
2025/001	RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 DESIGNATION ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS	<p>► CHARGE M. le Maire du recrutement des neuf personnes en qualité d'agents recenseurs pour le recensement de la population 2025 qui doit avoir lieu sur la commune</p> <p>► DECIDE de fixer la rémunération des agents recenseurs comme proposé soit : 3.50 € par logement</p> <p>► PRECISE que le coordonnateur municipal percevra une rémunération d'un montant de 1200 (brut).</p> <p>► DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 – Chapitre 012 – rémunérations du personnel.</p>	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés																								
2025/002	ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BP 2025 – BUDGET PRINCIPAL	<p>► AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2025 avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice 2024 :</p> <table border="1"><thead><tr><th colspan="2">CHAPITRES</th><th>TOTAL CREDITS OUVERTS BP 2024 (En €)</th><th>CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS EN 2025 (Art. L 1612-1 CGCT)</th></tr></thead><tbody><tr><td>20</td><td>Immobilisations Incorporelles</td><td>38 400.00</td><td>9 600.00</td></tr><tr><td>204</td><td>Subventions d'équipement versées</td><td>14 286.00</td><td>3 571.00</td></tr><tr><td>21</td><td>Immobilisations corporelles</td><td>590 433.00</td><td>147 608.00</td></tr><tr><td>23</td><td>Immobilisations en cours</td><td>1 173 000.00</td><td>293 250.00</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL</td><td>1 816 119.00 €</td><td>454 029.00 €</td></tr></tbody></table>	CHAPITRES		TOTAL CREDITS OUVERTS BP 2024 (En €)	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS EN 2025 (Art. L 1612-1 CGCT)	20	Immobilisations Incorporelles	38 400.00	9 600.00	204	Subventions d'équipement versées	14 286.00	3 571.00	21	Immobilisations corporelles	590 433.00	147 608.00	23	Immobilisations en cours	1 173 000.00	293 250.00	TOTAL		1 816 119.00 €	454 029.00 €	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
CHAPITRES		TOTAL CREDITS OUVERTS BP 2024 (En €)	CREDITS POUVANT ETRE OUVERTS EN 2025 (Art. L 1612-1 CGCT)																								
20	Immobilisations Incorporelles	38 400.00	9 600.00																								
204	Subventions d'équipement versées	14 286.00	3 571.00																								
21	Immobilisations corporelles	590 433.00	147 608.00																								
23	Immobilisations en cours	1 173 000.00	293 250.00																								
TOTAL		1 816 119.00 €	454 029.00 €																								

2025/003	CONVENTION TRIPARTITE DE PRÊT D'OBJETS PROCESSIONNELS A LA CONFRERIE DE LA SANCH	<ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE la convention tripartite ci-annexée de prêt d'objets processionnels ci-annexée à passer entre M. l'Abbé Thomas Mbaye, l'Archiconfrérie de la Sanch de Perpignan et la Commune de Pézilla la Rivière ▶ AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière. 	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/004	CONTRAT D'INTERMEDIATION LOCATIVE COMMUNE / L'ACAL (Association Catalane d'Actions et de Liaisons) 78 AVENUE DU CANIGOU	<ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE le nouveau contrat de location - Intermédiation locative- passé entre la Commune et l'ACAL (Association Catalane d'Actions et de Liaisons), organisme agréé, relatif au logement 78 avenue du Canigou pour une période 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2025 ; ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout acte utile en la matière ; ▶ DIT QUE le montant mensuel du loyer est de 400 €, forfait de charges locatives d'un montant de 50 € inclus. 	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/005	CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE PRECAIRE COMMUNE / ASSOCIATION ALLIANCE OCCITANIE UKRAINE BATIMENT 23 RUE DR SOUCAIL	<ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE le contrat d'occupation temporaire précaire ci-annexé à signer avec l'association « Alliance Occitanie Ukraine » ; ▶ AUTORISE M. le Maire à signer le contrat précité ainsi que tout acte utile en la matière. 	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/006	CONVENTION DE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A LA COMPETENCE DECHETS DELEGUEES AUX COMMUNES MEMBRES DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE la convention ci-annexée à passer entre Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine et la Commune concernant les modalités pratiques et financières des prestations réalisées par la commune pour le compte de la communauté urbaine, dans le champ de sa compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ». ▶ AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière. 	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/007	L'INSTAURATION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE) POUR LA FILIERE POLICE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ ADOPTE la proposition du Maire. ▶ DIT QUE les crédits correspondants seront inscrits au budget ▶ PRECISE QUE les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur. 	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/008	CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CAF	<ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE la prorogation de la Convention Territoriale Globale pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 ; ▶ AUTORISE M. le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant. 	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2025/009	RECTIFICATION AVENANT AUX MARCHES DE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE les modifications d'avenants ci-après aux marchés de travaux de construction d'une salle polyvalente multi-activités jeunesse et d'un city-stade : 	Adoption à l'unanimité des membres

	TRAVAUX – SALLE POLYVALENTE MULTI-ACTIVITES ET CITY-STADE	<ul style="list-style-type: none"> • N° 2 (charpente) – Entreprise AG METAL : rajout de chevêtres pour un montant de 478,80 € HT, soit une plus-value de 0,61 % pour ce lot • N°4 (bardage) - Entreprise AG METAL : modification du bardage, pour un montant de - 6 421,73 € HT, soit une moins-value de 12,67 % pour ce lot. <p>► AUTORISE M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s’y rapportant.</p>	présents et représentés
2025/010	MODIFICATION AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX – SALLE DE CONVIVIALITE	<p>► APPROUVE l’avenant ci-après aux marchés de travaux de construction d’une salle de convivialité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot N° 11 (cloisons hygiène) – Entreprise ORTA : remplacement de certaines prestations pour un montant de -1 860 € HT, soit une moins-value de 12,31 % pour ce lot. <p>► AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s’y rapportant.</p>	Adoption à l’unanimité des membres présents et représentés
2025/011	MODALITES DE LOCATION - SALLE DE CONVIVIALITE	<p>► DECIDE de modifier les modalités de location de la salle de convivialité comme énoncé ci-dessus, soit les tarifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En semaine : 150 €/jour • Week-end (vendredi, samedi ou dimanche) et jour férié - 1 jour : 200 €/jour • Week-end - (du vendredi au dimanche) : 500 € <p>Les autres modalités restent inchangées.</p>	Adoption à l’unanimité des membres présents et représentés
2025/012	VERSEMENT AVANCE SUR SUBVENTION 2025 ASSOCIATION FETES ET CULTURE BP 2025	<p>► DECIDE de verser une avance de 6 000 € sur la subvention 2025 à l’Association Fêtes et Culture ; Cette somme sera prévue au compte 65748 du budget primitif 2025.</p>	Adoption à l’unanimité des membres présents et représentés
2025/013	MEDIATHEQUE RAMON LLULL ADHESION DE LA COMMUNE A L’ASSOCIATION BIBLIVERTE66	<p>► APPROUVE l’adhésion de la médiathèque « Ramon LLULL » à l’association Bibliverte66 ;</p> <p>► AUTORISE M. le Maire à signer tout document utile en la matière.</p>	Adoption à l’unanimité des membres présents et représentés
2025/014	VERSEMENT AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE – CYCLONE CHIDO - MAYOTTE	<p>► DECIDE de verser une aide financière exceptionnelle d’un montant de 4 000 € (soit 1€ / habitant) à titre de solidarité envers les sinistrés mahorais suite au passage du cyclone Chido qui a touché l’île de Mayotte le 14 décembre 2024.</p> <p>► DIT QUE cette somme sera inscrite au BP 2025 de la commune.</p>	Adoption à l’unanimité des membres présents et représentés

Liste des délibérations publiée et affichée le : 23/01/2025